

Sécurité et Protection : les EPI et EPC



Objectif de l'activité: Prévention des risques professionnels

Travail à faire: Lis et complète le document avec ton professeur.

EPI = **Équipement de Protection Individuelle**

EPC = **Équipement de Protection collective (gardes-corps, balises....)**

Les EPI et EPC sont **obligatoires** en entreprise, selon le lieu et la nature des travaux.

C'est à **l'entreprise** de les fournir.

Concernant les EPI, je porterai en permanence sur un chantier :

- chaussures de sécurité et vêtements de travail



Pour le reste, je ne dois pas tout mettre en même temps si cela n'est pas nécessaire. Par exemple: Je mets le casque anti-bruit lorsqu'il y a une machine outil en marche.

Ils ont pour but d'éviter les accidents de travail dûs aux:

- Coupures
- Brûlures
- Projections aux yeux
- Petits chocs
- Risques respiratoires
- Risques chimiques... etc...

Avant utilisation, je vérifie leur bon état.

En entreprise, si je ne mets pas les protections fournies
et que je me blesse:

➤ Le responsable, c'est **moi !**

Il peut en résulter un handicap et une perte financière.

Nom

Classe

Securité et Protection : les EPI et EPC



Date

Sécurité (EPI)	Photos	Sécurité (EPI)	Photos
Vêtements de travail		Chaussures de sécurité	
Gants		Lunettes de protection	
Casque ou casquette anti-heurt		Casque anti-bruit ou bouchon	
Masque anti-poussiere		Genouillère	

Remarque :

Pour des activités particulières (ex. Soudure, électricité, travail en hauteur ...), il existe des EPI spécifiques.